

LIVRET D'ACCUEIL

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

**HÔPITAL
LYON SUD**

ÉTUDIANTS ÉLÈVES

ACCUEIL ET RESSOURCES DU TERRAIN DE STAGE

LORTET 2



DIRECTION DES SOINS GHS MAI 2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
FICHE 1	4
Présentation des Hospices Civils de Lyon.....	4
FICHE 1 bis	5
Présentation de l'établissement d'accueil	5
FICHE 2	7
Charte d'encadrement Hospices Civils de Lyon	7
FICHE 3	Erreur ! Signet non défini.
Présentation de l'unité et conditions d'accueil	Erreur ! Signet non défini.
FICHE 4	Erreur ! Signet non défini.
Conditions d'accueil	Erreur ! Signet non défini.
FICHE 5	Erreur ! Signet non défini.
Pré requis avant l'arrivée en stage	Erreur ! Signet non défini.
IFSI	Erreur ! Signet non défini.
FICHE 5	12
Pré requis avant l'arrivée en stage	12
IFAS	12
FICHE 5	13
Pré requis avant l'arrivée en stage	13
IFMEM	13
FICHE 5	14
Pré requis avant l'arrivée en stage	14
IFA	14
FICHE 6	15
Situations cliniques prévalentes.....	15
Habilitation au dossier patient Easily paramédical	16

PRÉAMBULE

Bienvenue au sein du Groupement Hospitalier Sud des Hospices Civils de Lyon.

Ce livret vous est destiné, il vous renseignera sur les conditions dans lesquelles va se réaliser votre stage. Il doit être pour vous un outil afin de mieux appréhender le temps que vous allez passer au sein du service.

Comme le rappelle votre référentiel de formation, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances, mais aussi des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Vous devez être **acteur de votre formation** et pour cela il vous sera demandé de présenter et compléter votre **portfolio** tout au long du déroulé de votre stage.

Vous devrez formuler des **objectifs de stage** au regard de votre avancement dans la formation mais également de vos attentes en lien avec les spécificités du service qui vous accueille.

Vous devrez également, et ce tout au long du déroulé du stage, réaliser votre **auto évaluation**. Cette auto évaluation sera nécessaire pour la réalisation des **bilans de mi-stage et stage** que vous devrez organiser avec votre tuteur et/ou le cadre du service.

N'oubliez surtout pas de vous positionner dans une démarche constructive d'apprentissage en faisant preuve de curiosité, de dynamisme et de motivation.

Nous vous rappelons également que dans ce cadre, l'usage du téléphone portable doit se limiter au strict nécessaire. L'apport d'information sur les réseaux sociaux concernant des personnes ou des lieux peut conduire à des sanctions.

Sur leur lieu de travail, les étudiants et élèves, tout comme les agents, sont soumis à l'obligation de neutralité du service public. Ils ne peuvent pas manifester leur appartenance religieuse par leurs propos ou le port d'un signe religieux. Toute forme d'incitation et pratique religieuse est également interdite sur le lieu et pendant le temps de travail. Ces interdictions valent, quelles que soient les fonctions exercées au contact ou non du public, pendant le temps de travail et sur le lieu de travail.

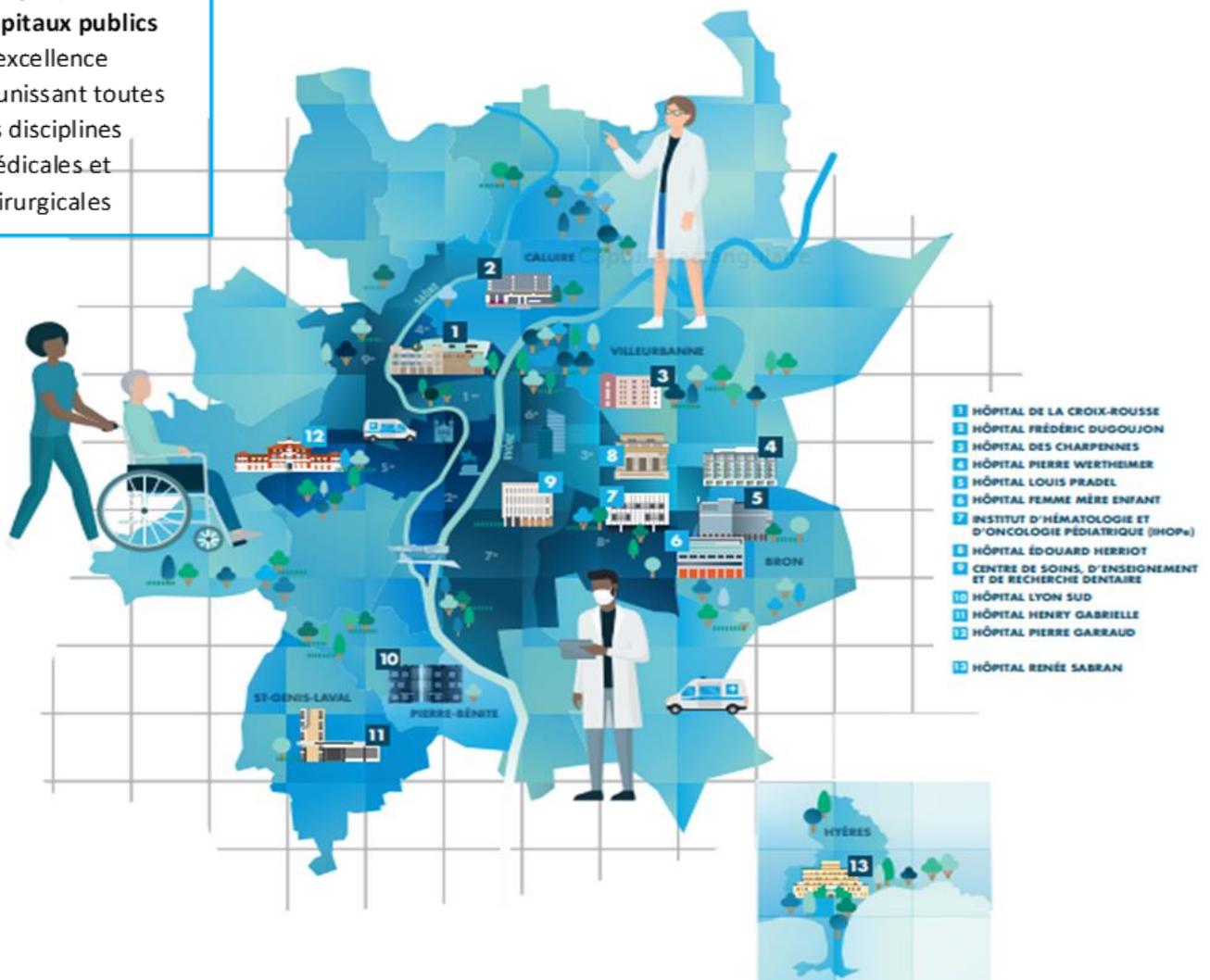
Bon stage.

FICHE 1

Présentation des Hospices Civils de Lyon

LES HCL : 2^{ÈME} CHU DE FRANCE

Forts de 200 ans d'histoire médicale, les **Hospices Civils de Lyon**, ce sont **13 hôpitaux publics** d'excellence réunissant toutes les disciplines médicales et chirurgicales



FICHE 1 bis

Présentation de l'établissement d'accueil

Groupement Hospitalier Sud

Un hôpital généraliste proposant une offre de soins complète :

Multiplés spécialités médicales et chirurgicales dont la cardiologie, la neurologie ainsi que l'orthopédie, l'urologie et la chirurgie digestive

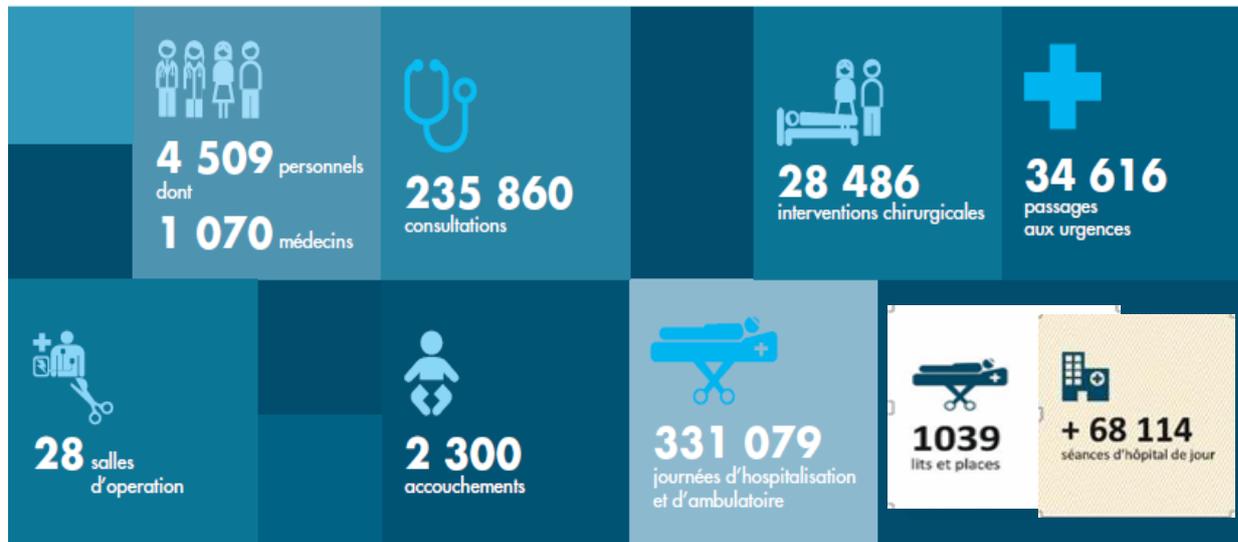
- ✓ Un établissement de référence dans la prise en charge des urgences, des femmes enceintes, de l'endométriose et des patients âgés.
- ✓ Associé à un campus universitaire de 4 000 étudiants.
- ✓ 1er site de cancérologie des HCL
- ✓ Centres européens en recherche clinique dont le Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et Institut Européen du Lymphome (CENS-ELI).

Hôpital Lyon Sud et Hôpital Henry Gabrielle

C'est aussi :

- Projet de rénovation des urgences, des blocs opératoires et des services de réanimation (BAURéals).
- Maison hospitalière (hébergement des accompagnants et des patients au décours du séjour).

HÔPITAL LYON SUD



Oct 2022

L'hôpital Lyon Sud est un campus hospitalo-universitaire qui s'étend sur 80 hectares, associé à la faculté de médecine Lyon-Sud et à l'institut de formation en soins infirmiers Clémenceau. Il résulte de la fusion (1979) des hôpitaux Jules Courmont et Sainte-Eugénie en un seul hôpital généraliste de proximité et de recours.

Son développement, depuis 30 ans, a été assuré par une vaste entreprise de modernisation avec l'implantation successive de bâtiments entre les deux sites historiques : pavillon chirurgical (3A) en 1980, bâtiment médicotechnique (BMT-3B) en 1992, pavillon urologie-néphrologie-hémodialyse (3C) en 2004, centre de biologie en 2008, pavillon médical (1D) en 2009 et extension du pavillon Marcel Bérard (1G) en 2011.

PLAN



*Lignes de bus : C7/12/17/18/78/88/S9/114/145

Charte des apprenants aux Hospices Civils de Lyon

Cette charte, élaborée par un groupe de travail, composé de professionnels, validée par le groupe de pilotage du projet « tutorat- compagnonnage », s'adresse à tous les professionnels des Hospices Civils de Lyon concernés par l'encadrement des apprenants. Ceux-ci peuvent être des stagiaires des écoles, des professionnels nouvellement embauchés dans l'Institution, des professionnels en mobilité fonctionnelle, etc.

Elle vise à soutenir la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif de professionnalisation des apprenants, intégré au management des services, et caractérisé par trois niveaux d'action :

- > un service, organisé comme un service apprenant,*
- > un tuteur identifié qui assure l'ingénierie du parcours apprenant*
- > des professionnels de proximité chargés de compagnonnage.*

- 1.** L'encadrement des apprenants est une obligation réglementaire et/ou conventionnelle.
- 2.** L'encadrement des stagiaires des écoles sur les lieux de stage fait partie intégrante de la formation en alternance. La formation de ces stagiaires relève d'une responsabilité partagée entre les professionnels des écoles et ceux des secteurs accueillants.
- 3.** L'encadrement des nouveaux arrivants fait partie intégrante de la certification HAS (critère 3b)
- 4.** Le projet d'encadrement des apprenants fait partie intégrante du projet d'établissement des HCL, à travers le projet social et également dans le projet de soins des paramédicaux, décliné dans les fiches actions de pôle et d'unités.
- 5.** Le cadre de l'unité fonctionnelle est porteur de la responsabilité du projet d'encadrement, de la qualité du parcours apprenant, de son organisation et des évaluations. Il peut déléguer cette mission au(x) tuteur(s)
- 6.** L'encadrement des apprenants correspond à un processus individualisé de prise en charge, depuis l'accueil, la construction d'un parcours, l'évaluation par le cadre et / ou le tuteur, permettant la mise à disposition des moyens et compétences de l'ensemble des professionnels de l'unité.
- 7.** Les professionnels des unités, et ceux des écoles pour leurs stagiaires, accompagnent l'apprenant dans une démarche de réflexivité face aux situations, facilitent l'apprentissage de gestes et activités, qu'elles soient techniques, administratives ou de soins. Ils favorisent la construction d'une identité professionnelle pour les stagiaires des écoles et l'intégration dans l'équipe pour le nouvel arrivant.
- 8.** Les étapes de ce processus font l'objet d'un suivi et d'évaluations au moyen des supports de traçabilité mis à disposition par les écoles (type portfolio) et / ou propres aux unités fonctionnelles, en lien avec les fiches outils du guide institutionnel HCL (guide méthodologique du processus d'intégration et de professionnalisation des stagiaires et des nouveaux arrivants)
- 9.** Les apprenants ont des droits et des devoirs. Ils ont le droit d'être encadrés, et d'avoir un entretien d'évaluation. Ils sont responsables et acteurs de leur apprentissage, ils se doivent d'adopter un comportement conforme aux exigences et règles et valeurs professionnelles. Les stagiaires des écoles ont le droit de conserver leur position d'apprenants, alors que pour les professionnels, celle-ci ne peut être que transitoire.

Hospices Civils de Lyon

Rédaction : COPIL tutorat-compagnonnage - Validation : DPAS

FICHE 3

Présentation de l'unité et conditions d'accueil

INTITULÉ

Établissement : Groupement Hospitalier Sud

Adresse postale :
165 Chemin du Grand Revoyet, 69495 PIERRE BÉNITE Cedex

Pôle : HORS-PAM, I-VIE

Intitulé du service, de l'unité :
Lortet 2 Téléphone : 04 78 86 39 25

Localisation dans l'établissement :
Pavillon médical 1C, 2ème étage (Cf. plan annexe)

TYPOLOGIE DU STAGE

Soins :

Courte durée Longue durée, de suite et de réadaptation

Santé mentale et psychiatrie Individuels ou collectifs sur lieux de vie

Spécialités ou orientation :

Prise en charge des patients gériatriques à partir de 75 ans, poly pathologiques accueillis via le Service d'accueil des Urgences (SAU), post-urgences (Post Urgences Médicales, Unité Hospitalisation de Courte Durée), soins critiques (Réanimations, Unité Chirurgicale Urgente, Unité de Soins Continus) et autres unités de l'Hôpital Lyon Sud (médicale ou chirurgicale) ou encore leur domicile par la Hot Line gériatrique.

Hospitalisation complète Consultations

Hôpital de semaine Hôpital de jour

CAPACITE D'ACCUEIL

24 Lits

ORGANIGRAMME

Cadres de santé

Jour Téléphone : 04 78 86 39 27 ou 36 39 27

Nuit Téléphone : 04 78 86 10 42 ou 36 10 42 (entre 19h30 et 7h)

Maitres de stage : cadres de santé Tuteurs : IDE et ASD du service

FICHE 4

Conditions d'accueil

ÉQUIPE DE SOINS			
	Nombre Jour / Nuit		Autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire
Médecin	2+1	1	Assistante sociale Diététicienne Ergothérapeute (40%) Kinésithérapeute Secrétaire médicale
Cadre	1	1	
IDE	9	2	
ASD	10	2	
ASH	1		
EJE			
<ul style="list-style-type: none"> - Équipe mobile de soins palliatifs (prise en charge douleur et fin de vie) - Équipe mobile intra et extra hospitalière gériatrique - CUPPA (Cellule d'urgence Parcours Personne Âgée) - Hospitalisation de jour (HDJ) - Hospitalisation à domicile (HAD) 			
HORAIRES DE L'ÉQUIPE INFIRMIÈRE		HORAIRES DE L'ÉTUDIANT (7H DE STAGE/JOUR)	
Matin : 6H35-14H25 Soir : 13H55-21H25 Jour : 10H00-17H50 Nuit : 21H-7H Alternance jour/nuit : non		Matin : 6H30-14H30 Soir : 13H55-20H25 Nuit : 21H00 – 7H00 3 nuits par semaine, lundi-mardi-mercredi en alternance avec mardi-mercredi-jeudi	
Modalités d'encadrement :			
<ul style="list-style-type: none">  Stage de jour : <ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant devra téléphoner au cadre de santé une semaine avant le début du stage pour que l'horaire d'arrivée du premier jour lui soit communiqué. - Voir la fiche « Encadrement des étudiants » qui indique le cadre général du stage et permet de cibler les objectifs de service en fonction du niveau de formation de l'étudiant.  Stage de nuit : <ul style="list-style-type: none"> - Avant le stage : 2 semaines avant la période de stage de nuit, l'étudiant envoie un mail à : ls_cadres_sante_nuit@chu-lyon.fr en précisant son nom, prénom, numéro de téléphone. Le cadre de nuit référent du secteur le recontactera pour définir les modalités d'accueil ainsi que la planification des nuits travaillées. - La première nuit : L'étudiant arrive dans l'unité à 20h45, il sera accueilli par l'IDE de nuit et/ou le cadre de nuit. En milieu de nuit, le cadre de santé s'entretiendra avec lui pour répondre à ses questions, définir les attentes, prendre en compte les objectifs de stage et l'informer sur le suivi de stage (bilans, évaluation...)  Fin de stage : Le bilan et l'évaluation de fin de stage sera identique à la pratique de journée. 			
Ressources mises à disposition :			
<ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accueil dans classeur spécifique - Porte-vue avec modalités du stage et objectifs : attendus en fin de stage, cas concrets, livret de suivi de stage à faire valider quotidiennement par IDE - GED - Logiciels (Easily) 			

Informations pratiques :

Transports publics : métro B (Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud) / bus : C7 – C10 – 12 - 17 – 18- 78 – S9- 114-145-119- 120

Accès autoroute A7 – sortie Pierre Bénite « Hôpitaux Sud » Accès via autoroute A7 - Accès A450 sortie Pierre-Bénite – Hôpitaux Sud

Le stationnement étant payant sur le site nous vous recommandons de laisser votre véhicule sur le secteur Ste Eugénie (vers l'IFCS Clémenceau), un chemin piétonnier est aménagé pour accéder à l'hôpital (cf. plan).

Possibilité de manger dans le service (apporter son repas, salle à disposition avec réfrigérateur et micro-ondes, horaires de 12h30 à 13h30 entre étudiants sur horaire du matin et avec équipe sur horaire du soir), accès possible au relais H et au self du GHS.

Vestiaire : dans unité, apporter un cadenas.

Tenues professionnelles : celle de l'étudiant IDE, pour les étudiants HCL accès au DAV.

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage

IFSI

❖ A partir du semestre 2 :

- UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
- UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien être : besoins fondamentaux et attentes de la personne, soins quotidiens et bien-être, hygiène générale, équilibre alimentaire, prévention d'escarres, mobilisation, sécurité et ergonomie dans les soins
- UE 2.4.S1 Processus traumatiques : fractures de membres, polytraumatismes
- UE 2.10.S1 Infectiologie, hygiène : hygiène hospitalière, hygiène des mains, habillement professionnel, circuits propres et sales dans les établissements de soins, les moyens de lutte contre l'infection (désinfection, précautions standards, protocoles d'hygiène,...)
- UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques : pharmacocinétique (voie d'administration, diffusion, élimination,...), pharmacodynamie (effets secondaires, interactions médicamenteuses,...), différentes formes pharmaceutiques, risques et dangers de la prescription.

❖ A partir du semestre 3 :

- UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques : désorientation, confusion, dépendance, connaissances sur la démence dont maladie d'Alzheimer
- UE 4.2.S2 Soins relationnels : concepts de relation, communication, négociation, communication non verbale et orale
- UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical : concept d'asepsie, préparation de thérapeutiques médicales, principes et règles de préparation, réalisation et surveillance des soins, calculs de dose
- UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques : risques liés aux soins, risque infectieux hospitalier, les comportements à risque

❖ A partir du semestre 4 :

- UE 2.8.S3 Processus obstructifs : Accident Vasculaire Cérébral, phlébite et embolie pulmonaire, Bronchite Chronique Obstructive, occlusion intestinale
- UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques : familles thérapeutiques, antibiothérapie, chimiothérapie, antalgiques, anticoagulants, les effets iatrogènes, dispensation des médicaments chez la personne âgée
- UE 3.3.S3 Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité : concept de collaboration, travail en équipe, délégation, autonomie professionnelle

❖ A partir du semestre 5 :

- UE 5.4.S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires
- UE 2.7.S4 Défaillance organique et processus dégénératifs : surdit , cécit , insuffisance cardiaque, rhumatismes, maladie de Parkinson, escarres, ulcères variqueux
- UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins : théories et processus de l'apprentissage et de l'évaluation

❖ A partir du semestre 6 :

- UE 5.4.S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
- UE 2.9.S5 Processus tumoraux : mécanisme de la cancérogenèse, caractéristiques des tumeurs malignes, classifications des tumeurs, épidémiologie, cancer du sein, cancer de la prostate.
- UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques : responsabilité infirmière en pharmacothérapie
- UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie : les étapes de la fin de vie et du deuil, les traitements palliatifs, la douleur et son évaluatio

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFAS

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI

NON

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFMEM

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI

NON

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFA

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI

NON

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :

FICHE 6

Situations cliniques prévalentes

Missions principales :

Soins à visée : éducative préventive diagnostique curative palliative

Précisez :

Soins préventifs : Prévention des risques liés à l'alitement

Soins curatifs : Pansement, antibiothérapie

Soins palliatifs : prise en charge de patients en fin de vie

Caractéristiques de la population accueillie :

Patients de plus de 65 ans présentant diverses pathologies dont des pathologies cancéreuses, diabétiques, cardiaques, ... (patients dits polypathologiques)

Pathologies et/ou situations prévalentes :

- Prise en charge de l'incontinence
- Accompagnement des patients en fin de vie
- Prise en charge de la dénutrition chez la personne âgée
- Prévention du risque de chute
- Prise en charge de pansements complexes
- Prévention du risque de fugue ou d'errance

Protocoles de soins spécifiques, référentiel de bonnes pratiques :

- ✓ Bonnes pratiques de contention
- ✓ GED (Gestion Électronique des Documents)

Parcours de soins :

Lieux et modalités où l'étudiant peut être amené à suivre le patient dans son parcours de soins

- Radiologie / échographie
- Endoscopie digestive
- Médecine nucléaire
- Scanner
- Radiothérapie

Habilitation au dossier patient Easily paramédical

- Le cadre de santé :

- Identifie les étudiants éligibles à l'habilitation (IFSI des HCL).
- Procède à l'habilitation des étudiants concernés, sur le rôle « étudiant » et sur le périmètre CR de stage.
- Informe l'équipe infirmière.

- L'étudiant infirmier :

- Se paramètre dans le CR où il est habilité.
- Consulte et renseigne le dossier d'un patient dans le cadre de son champ de responsabilités pour assurer des soins sécuritaires et permettre la continuité des soins.
- **Ne doit pas tracer l'administration du médicament en autonomie.**
- **Ne doit pas utiliser la fonction « faire une demande pour moi-même » ou utiliser la fonction « bris de glace » pour rechercher un patient non présent dans l'unité.**
- Ne doit pas utiliser le code d'un autre professionnel ou d'un autre étudiant.
- Ne doit pas réaliser d'impression ou de photographie du dossier patient, ni échanger des informations concernant les patients avec des moyens non sécurisés (SMS, photos, mails personnels, réseaux sociaux) et des personnes non habilitées (ne faisant pas partie de l'équipe de soins).

Besoin d'aide ?

En cas de difficulté ou pour toute question / remarque :



support.habilitations_easily@chu-lyon.fr



654 choix 1

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
 - ▶ Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
 - ▶ Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
 - ▶ Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
 - ▶ Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

